

Santé et Aide aux Familles



# Baby-Sitting



Pour jouer avec  
Clémentine pendant  
que ses parents  
sont au restaurant,  
**nous sommes là.**

**Croix-Rouge vaudoise**  
Association cantonale de la Croix-Rouge suisse



# Conditions générales destinées aux parents

## Préambule

La Croix-Rouge vaudoise se porte garante du cours de Baby-Sitting dispensé par son Secteur Formation.

Le rôle de la Croix-Rouge vaudoise consiste simplement à vendre une liste aux usagers contenant les coordonnées des Baby-Sitters ayant suivi la formation de base et obtenu leur attestation.

## Contacts et informations

Du lundi au vendredi, de 07h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Téléphone: 021 340 00 80 ou 021 340 00 81 / Téléfax: 021 340 00 85

E-mail: famille@croixrougevaudoise.ch / Site Internet: www.croixrougevaudoise.ch

## Inscription

Pour bénéficier du Service de Baby-Sitting de la Croix-Rouge vaudoise, il suffit:

- De vous inscrire au moyen du bulletin d'inscription ci-contre.
- De verser une cotisation annuelle valable douze mois dès le jour de l'inscription (voir encart).
- Dès réception du paiement, la Croix-Rouge vaudoise vous fournit la liste des Baby-Sitters de votre région.

## Conditions

- L'utilisateur contacte lui-même le / la Baby-Sitter de son choix figurant dans la liste qu'il reçoit.
- L'utilisateur définit directement avec le / la Baby-Sitter les modalités d'organisation de la mission.
- Seuls les bébés âgés au minimum de 3 mois peuvent être gardés.
- Confier au / à la Baby-Sitter des tâches en relation avec ses compétences, à l'exception de tous travaux ménagers et de la garde d'enfants malades.
- Fournir au / à la Baby-Sitter un numéro de téléphone où un parent / une personne référente peut être facilement joint(e) en cas d'urgence.
- Pour les périodes de garde prévues durant les heures de repas, offrir le couvert au / à la Baby-Sitter.
- Rétribuer le / la Baby-Sitter en espèces et à la fin de chaque service en respectant les tarifs figurant sur l'encart.

## Assurances

Les Baby-Sitters, ainsi que les enfants qui leur sont confiés, sont couverts en assurance « Responsabilité civile » par la Croix-Rouge vaudoise durant la période de validité de la cotisation. Les Baby-Sitters s'assurent eux / elles-mêmes contre les risques d'accidents et de maladie.

## Litiges

Les missions découlent d'un accord conclu uniquement entre l'utilisateur et le / la Baby-Sitter. Ainsi, la Croix-Rouge vaudoise décline toute responsabilité quant à leur déroulement. Tout litige se règle directement entre l'utilisateur et le / la Baby-Sitter, voire son représentant légal.

# Bulletin d'inscription

A compléter et à retourner à :

Croix-Rouge vaudoise, Service de Baby-Sitting, Case postale 5683, 1002 Lausanne

## Coordonnées du /des parent(s)

Nom(s)

Prénom(s)

Adresse

NPA/Localité

Tél. privé

Tél. prof

Natel(s)

E-mail

## Identité(s) du /des enfant(s) à garder

Prénom(s)

Date(s) de naissance


## Votre enfant est-il sujet à :

Prénom de l'enfant

- des affections respiratoires ?  
(asthme, faux-croup, etc.)
- des allergies ?
- une maladie chronique ?
- autre(s) ?


La / les personne(s) soussignée(s) déclare(nt) avoir pris connaissance des conditions ci-contre.

Lieu/date

Signature(s)


La liste des Baby-Sitters, mise à jour régulièrement, est transmise après réception du présent bulletin d'inscription **et du paiement de la cotisation.**

Ces données sont confidentielles et ne seront pas transmises à des tiers.

## **Renseignements et contacts**

Du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00

### **Croix-Rouge vaudoise**

Secteur Social et Bénévolat

Rue Beau-Séjour 9-13

Case postale 5683

1002 Lausanne

Tél. 021 340 00 99

Fax 021 340 00 79

[info@croixrougevaudoise.ch](mailto:info@croixrougevaudoise.ch)

[www.croixrougevaudoise.ch](http://www.croixrougevaudoise.ch)